



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Office fédéral de l'environnement
A l'att. de M. Stephan Müller
Chef de la Division « Eaux »
3003 Berne

Réf. : MFP/15002123

Lausanne, le 2 juillet 2008

07.492 Initiative parlementaire Protection et utilisation des eaux (CEATE-E) – Procédure de consultation

Monsieur le Chef de Division,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de la possibilité que vous lui avez offerte de se prononcer sur l'avant-projet d'initiative parlementaire de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) intitulée « Protection et utilisation des eaux ».

Le gouvernement vaudois a analysé les conséquences du contre-projet à l'initiative "Eaux vivantes", déposé par la CEATE-E. Il est arrivé à la conclusion que l'initiative parlementaire reste excessive dans ses conséquences sur la production d'hydroélectricité. Par ailleurs, il conteste le financement des mesures opérationnelles par le biais d'une taxe supplémentaire sur le transport de l'électricité.

Dans ce sens, il rejoint la position exprimée par le Conseil fédéral, qui recommande au peuple de rejeter l'initiative sans lui opposer de contre-projet. Le Conseil d'Etat vaudois, à l'instar du Conseil fédéral, reconnaît certes la nécessité d'assainir nos eaux, mais est également d'avis que ces assainissements doivent s'inscrire dans le cadre de la législation actuellement en vigueur.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de Division, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Pascal Broulis

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

Copies pour information :

- Office des affaires extérieures, Château cantonal, 1014 Lausanne
- Service des eaux, sols et assainissement, Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne